

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025****Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026****N° : 019/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à quinze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du six novembre 2025, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°03 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 17 représentant 17 voix

DELEGUES DES EPCI :**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – F. PERO – N. RULLAN – O. HOFFMANN – D. CLERCX – G. FABRE – J. GIULIANO – C. DELZERS – J-L. BONNET – G. FERRANTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – P. MOACHON – L. MEAUME – N. BREMOND – H. PHILIBERT – C. GHINAMO – Y. SOUQUE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

JP. VERAN – D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – J. PAUL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

D. VAUZELLE – E. HUGOU – C. VENTURINO-GABELLE

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel en 2025, les principales dépenses d'investissement prévues étaient : l'étude/AMO « imaginer les bourgs de demain à la lumière du ZAN » dans le cadre du SCOT, l'étude stratégique de déploiement du photovoltaïque sur foncier anthropisé et l'étude de programmation scénographique et de maîtrise d'œuvre pour le CIAP cœur.

Par conséquent, le président propose au comité syndical de procéder par anticipation à l'ouverture de crédits suivante :

- 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2025 au titre du budget principal 2026, soit :

Chapitre	BP 2025	Ouverture de crédits pour 2026
20 – Immobilisations incorporelles	388 000.00 €	97 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	147 464.96 €	36 866.24 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à l'ouverture de crédits d'investissement 2026 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS